



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 19/12/2022

N° 2022 / 076

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 13 décembre 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGININ, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Sandrine NICOD, Benoit COLIN, Laurence MAS, Bahadır GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ, Lauriane DAVID, Pierre GRANDCLEMENT, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

Excusés :

Le secrétariat a été assuré par : Eddy LUSSIANA

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 19	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Tarifs municipaux 2023

M. le Maire indique qu'il est proposé de fixer les tarifs municipaux 2023 pour le budget de la commune tel que présenté dans le tableau joint à la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE DE FIXER, à compter du 1^{er} janvier 2023, les différents tarifs municipaux dont la liste est jointe en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le Secrétaire de séance

Le Maire
Grégoire LONG